

Courrier

Gilbert Lepage and Pierre MacDuff

Number 32 (3), 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/28493ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Lepage, G. & MacDuff, P. (1984). Courrier. *Jeu*, (32), 176–180.

courrier

Montréal, le 9 août 1984

Suite à votre article « Aimer se faire haïr ou haïr se faire aimer », paru dans *Jeu* 31, nous tenons à apporter les précisions suivantes:

Le Théâtre d'Aujourd'hui n'a jamais rompu ses relations économiques avec *le Devoir*. Ses annonces (le papillon en haut de la première page) ont le même format depuis deux ans. Si un changement survenait, ce serait pour des raisons de marketing, uniquement.

Quant aux relations de presse, le Théâtre d'Aujourd'hui a effectivement cessé d'envoyer ses communiqués et ses invitations au *Devoir* en janvier dernier et, comme la situation n'a pas changé, notre position restera la même pour la prochaine saison.

Cette décision d'interrompre nos relations de presse avec *le Devoir* n'a pas été prise à la suite de mauvaises critiques. Sans vouloir relancer le débat, nous tenons à préciser que nous n'avons jamais remis en question la liberté d'opinion du critique (son droit d'aimer ou de ne pas aimer). Mais nous avons toujours pensé que ce droit était associé à la responsabilité d'informer. Votre description, en page 12, des fonctions d'un critique résume parfaitement nos attentes.

Par ailleurs, les artistes venant travailler au Théâtre d'Aujourd'hui ont toujours pu (et pourront) accorder des entrevues à quelque journal que ce soit, y compris *le Devoir*.

Cela dit, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons lu votre article. Croyez bien que nous aimerions, nous aussi, que cette situation ne s'éternise pas. Le lecteur du *Devoir* a certes un droit strict à l'information (votre article, p. 6-7) mais, ironiquement, c'est pour cette raison même que nous en sommes venus aux mesures que vous connaissez.

gilbert lepage

directeur artistique du théâtre d'aujourd'hui

Je suis heureux que vous ayez lu mon article avec intérêt, tout comme je le suis d'apprendre que « le Théâtre d'Aujourd'hui n'a jamais rompu ses relations économiques avec *le Devoir* ».

Par contre, lorsque vous dites que vous continuez à maintenir la suspension du service de presse au *Devoir* pour la prochaine saison parce que « la situation n'a pas changé », je ne comprends pas très bien. Quelle situation? La pétition contre *le Devoir* n'explicitait aucunement les raisons précises de ce geste posé par un groupe d'artistes et d'artisans de la scène. Même après que *le Devoir* eût ouvert ses pages aux pétitionnaires pour leur permettre d'expliquer clairement leur action, personne ne le fit. Officieusement, on voulait le renvoi de Robert Lévesque, ce à quoi *le Devoir* n'a pas acquiescé.

Je vous demande donc à nouveau, puisqu'elle n'a jamais été formulée noir sur blanc, quelle est cette « situation qui n'a pas changé ». Veut-on la démission de Robert Lévesque? Son renvoi? Pour quelles raisons précises? Et si son employeur ou lui-même ne se rendent pas à vos exigences, quelles mesures entendez-vous poursuivre, et jusqu'à quand? (Ces questions s'adressent également à la Compagnie Jean Duceppe, qui maintient le boycottage économique et le boycottage du service de presse.)

La responsabilité, le devoir du critique d'informer ses lecteurs devrait avoir pour corollaire, il me semble, son droit de savoir — et le droit de ses lecteurs de le savoir aussi — pourquoi on veut sa tête.

Incidemment, Robert Lévesque est passé du statut de journaliste pigiste à celui de journaliste permanent. Et, depuis le début de l'été, *le Devoir* consacre à l'information théâtrale une chronique hebdomadaire (le mardi), signée par Robert Lévesque. Si nous souhaitons de part et d'autre que la situation ne s'éternise pas, il faudrait donc tirer les choses au clair le plus rapidement possible pour que « la complicité absolument indispensable » entre créateur et critique, dont parle Peter Brook, puisse à nouveau exister.

pierre lavoie

Montréal, le mercredi 19 septembre 1984

Je voudrais apporter quelques précisions à la suite de la publication du texte de Pierre Lavoie *Aimer se faire haïr ou haïr se faire aimer*, paru dans *Jeu* 31.

Contrairement à ce qu'affirme cet article, ce n'est pas le Conseil québécois du théâtre (C.Q.T.) qui a porté plainte au Conseil de presse du Québec contre Louis-Guy Lemieux, relativement à l'article haineux que ce dernier signait dans *le Soleil*.¹ Il s'est agi d'une initiative strictement personnelle de ma part. L'erreur de Pierre Lavoie est compréhensible puisque le jugement du Conseil de presse m'est parvenu en tant que Secrétaire du C.Q.T. et a été rendu public comme tel. Le fait est troublant. Rien, dans ma plainte, ne faisait allusion à ma fonction au C.Q.T. C'est l'éditeur adjoint et rédacteur en chef du *Soleil*, M. Claude Masson, qui, dans la lettre-commentaire qu'il adressait le 27 mars dernier au Conseil de presse, en réponse à ma plainte, a été le premier à mentionner le poste que j'occupe: « Si le plaignant, M. Pierre MacDuff, avait voulu servir une réplique, compte tenu de son titre de secrétaire du Conseil québécois du théâtre, il aurait eu droit au même espace que l'auteur du *Point de vue*. » Je reviendrai plus loin sur ce prétendu droit de réplique.

Le Conseil québécois du théâtre, pour sa part, n'a pas tenu à rectifier publiquement l'« erreur » du Conseil de presse, peut-être parce que cela eût pu sembler un blâme adressé à mon endroit mais surtout, je crois, parce que ses membres étaient dégoûtés de la mauvaise foi manifeste du Conseil de presse dans cette affaire et qu'ils ne voulaient pas pousser plus loin une bataille de toute évidence perdue d'avance, puisque celle-ci ne pouvait se passer ailleurs que sur le terrain des médias où les journalistes auront toujours le dernier mot. Le jugement du Conseil de presse était l'ultime rebuffade assenée au milieu théâtral, la réponse d'une corporation à une autre, et il devenait patent qu'il ne fallait en aucun cas attendre que cet organisme arbitre de façon impartiale sur une question d'éthique journalistique. En somme, faut-il comprendre du jugement du Conseil de presse, n'importe qui peut dire ou écrire n'importe quoi, du moment qu'il est clair qu'il s'agit là d'un point de vue « polémiste »... Tout comme un « tribunal ecclésiastique ou une cour martiale »², le Conseil de presse va d'abord défendre les intérêts de ses membres plutôt que ceux du public. J'ai eu la naïveté de croire l'auto-publicité du Conseil de presse, qui se définit ainsi: « L'objectif fondamental du Conseil de presse du Québec est de protéger le droit du public à l'information libre, honnête et complète sous toutes ses formes et de sauvegarder la liberté de presse, c'est-à-dire le droit pour la presse d'informer et de commenter sans être menacée ou entravée dans l'exercice de sa fonction par quelque pouvoir que ce soit. »³ Dans mon interprétation (par trop restrictive, je le vois bien maintenant, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire),

1. Louis-Guy Lemieux, « Haro sur la critique ou sur l'intolérance? », *le Soleil*, 20 février 1984, p. A-8.

2. C'est André Ricard qui, lors d'une conversation, a utilisé cette expression que je lui emprunte ici.

3. Tiré du dépliant d'information distribué par le Conseil de presse du Québec.

j'avais compris que « sous toutes ses formes » devait néanmoins demeurer lié à une information non seulement libre mais *honnête et complète*.

Je ne veux pas revenir ici sur le fond de l'article de Pierre Lavoie. J'admets que le libellé de la pétition dont il parle longuement prêtait le flanc à la critique (!)⁴ mais je voudrais rappeler ici le contexte dans lequel elle a circulé. Il faut se souvenir qu'à l'époque, *la Presse* n'avait pas de chroniqueur théâtral attitré et que, du coup, *le Devoir* se retrouvait investi de la responsabilité d'être le *seul* quotidien montréalais francophone à couvrir le théâtre de façon apparemment sérieuse. On se souviendra aussi qu'à cette époque, les articles de fond concernant le théâtre étaient rarissimes et que le commentateur théâtral du *Devoir*, Robert Lévesque, était l'unique signataire des critiques, sauf exception. Sur ces derniers points, les choses ont quelque peu changé. Reste la question du « ton » des critiques, qui est davantage selon moi une affaire de contexte. Pierre Lavoie rappelle la plume acérée de Jean-Claude Germain « qui n'a jamais été boycotté à cause de son ton caustique ». Il omet cependant de dire que c'est dans *le Petit Journal* que Germain écrivait et pas dans un quotidien, et par surcroît, *le Devoir*!⁵ Non seulement ce journal a-t-il pu, historiquement, prétendre à une certaine honnêteté intellectuelle mais, ce qui est plus déterminant quant à son impact sur le plan culturel, il est repris et cité par les autres médias. Alors que je travaillais comme coordonnateur au Centre d'essai des auteurs dramatiques, je me souviens avoir reçu l'an passé un appel téléphonique d'une journaliste anglophone de Radio-Canada International qui m'accordait une minute pour commenter la « crise » du théâtre québécois, à la suite du bilan d'une saison brossé par Robert Lévesque. « Mais quelle crise? ai-je répondu. Le théâtre québécois se porte mieux que jamais! La qualité et la diversité de ses productions ne cessent de croître. Le principal problème réside davantage dans l'humeur atrabilaire de certains qui doivent rendre compte de cette activité. »

On pourra faire reproche au milieu théâtral de n'avoir pas été plus explicite dans ses griefs contre *le Devoir*. Lors d'une rencontre tenue le 25 janvier dernier avec des gens de théâtre, dont le signataire de la présente, Lise Bissonnette prétendait quant à elle être prête à accorder une pleine page aux doléances des plaignants! Cet argument a été abondamment repris par la suite, entre autres par Nathalie Petrowski, Robert Lévesque et Marc Laurendeau lors de l'émission *Droit de parole*.⁶ Il ne faut cependant pas être dupe. Plusieurs personnes ont affirmé (dont un intervenant au cours de cette même émission) avoir déjà adressé une contre-critique au « Courrier du lecteur » de *la Presse* ou du *Devoir*, qui n'a jamais été publiée. Des auteurs m'ont fait savoir que leur lettre de protestation n'avait jamais paru. Je peux

4. J'ai signé la pétition adressée au *Devoir* et ai été l'une des sept personnes qui ont rencontré Lise Bissonnette afin de lui expliquer les raisons d'une telle pétition. Essentiellement, ce document, qui a stratégiquement été rendu public par la rédactrice en chef du *Devoir*, devait avoir pour fonction d'appuyer une demande de rencontre par des représentants du milieu théâtral avec celle-ci. C'est à sa demande que la pétition lui a été remise, comme preuve du sérieux de la requête et de l'envergure du malaise ressenti quant à la couverture du théâtre par ce journal. Pour ma part, je persiste à croire que, n'eût été cette pétition démontrant l'insatisfaction quasi générale des gens de théâtre, il est peu probable que madame Bissonnette eût trouvé le temps de nous rencontrer.

5. De la même façon, le persiflage prétentieux d'un Stéphane Lépine (« *Les Cauchemars du grand monde, de l'art de pointe à la singularité* », *Jeu* 30, p. 121-133) plus préoccupé d'un prêchi-prêcha aux formules clinquantes et à l'emporte-pièce que d'analyse consciencieuse est, somme toute, un moindre mal du fait de sa parution tardive, dans une revue spécialisée dont les lecteurs ont vraisemblablement l'habitude de faire la part des choses en matière de critique.

6. Télédiffusée sur les ondes de Radio-Québec le 22 février 1984.

moi-même témoigner que, l'an passé, après trois articles-bilans de Robert Lévesque où celui-ci ne cessait de clamer la mort ou la platitude de la dramaturgie québécoise, le Centre d'essai des auteurs dramatiques avait voulu répondre. Ce n'est qu'après trois conversations téléphoniques avec les responsables du cahier culturel et après avoir réitéré la ferme intention du C.e.a.d. d'acheter un espace dans *le Devoir* pour y faire paraître son texte (de six feuillets) que celui-ci était finalement publié, trois semaines après le dernier article de Lévesque sur ce sujet. *Le Soleil*, qui était supposé être prêt à m'accorder un droit de réplique « compte tenu de mon titre de Secrétaire du Conseil québécois du théâtre », a ignoré la déclaration que ce même Conseil lui a faite parvenir concernant ses attentes face à la critique. Il est dommage, par ailleurs, que Pierre Lavoie ait lui aussi omis de parler de ce texte où il était entre autres affirmé: « Nous pensons qu'il est temps, et le débat le confirme, que les artistes et les critiques s'assoient ensemble et discutent de leur métier, de leur éthique et d'un art qui les unit. Nous savons et comprenons que le critique n'est pas là pour faire montre de complaisance envers qui que ce soit et que, par sa fonction même, il arrive quelquefois qu'il égratigne. Mais si son but est d'approfondir l'oeuvre présentée, aucun artiste ne lui en tiendra rigueur. Le critique doit donc être non seulement un inconditionnel de théâtre, mais aussi quelqu'un de documenté et d'expérimenté, qui a une formation non seulement théorique mais issue d'une longue fréquentation du théâtre et qui est conscient des conditions dans lesquelles se fait une production théâtrale. Il est certain que la critique est un métier exigeant. Mais il nous apparaît évident que seul un critique professionnel et formé peut mettre en doute et questionner le professionnalisme d'une représentation théâtrale. »

pierre macduff

été judicieux d'en parler, puisqu'il signifiait de façon publique le désir et la volonté du milieu théâtral québécois de poursuivre le dialogue entre créateurs et critiques, dialogue qui n'aurait jamais dû être interrompu.

pierre lavoie

L'article de Jean-Claude Germain mentionné dans mon texte provenait d'un périodique: *Dimensions, Digeste éclair*, et non du *Petit Journal*, dont le contenu culturel était loin d'être négligeable, comme paraît le laisser entendre Pierre MacDuff. Jean-Claude Germain a d'ailleurs écrit dans de nombreux autres périodiques (*l'Illettré, Point de mire, le Maclean*, etc.), en plus du *Petit Journal*.

Si j'ai « omis » de parler du texte, fort mesuré et pertinent, du Conseil québécois du théâtre, c'est parce que je croyais avoir émis, différemment, une opinion similaire. Mais, effectivement, il aurait